

L'an deux mil quatorze, le vingt du mois de juin à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. FREITAS Manuel, PELISSIER Alain, PEGAS Paulo, MALLET Philippe, COUVE Christine, ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc et PASTRE Annie

Absente excusée : Mme JACOB Chantal (procuration à M. DABERT Jean-Claude)

Mme COUVE Christine a été élue secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la dernière séance est lu et adopté
M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

RENOUVELLEMENT LIGNE DE CREDIT – TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la ligne de crédit qui prend fin au 24/06/2014, afin de régler les travaux de la construction de l'école et permettre à la commune d'attendre les diverses subventions.

Il est donc décidé de renouveler la ligne de crédit pour un montant de 450 000.00 € à un taux de 2.02%.

Monsieur le Maire est chargé de faire les démarches et de signer ce renouvellement de la ligne de crédit.

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

M. le Maire rappelle que la commission est élue par scrutin de liste à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Le conseil est d'accord pour le vote à main levée.

Liste des candidats :

LISTE A – Présentée par le Maire

Titulaires : MALLET Philippe, PELISSIER Alain et ANGLARET Pascal

Suppléants : JACOB Chantal, PASTRE Annie et FREITAS Manuel

LISTE B – Présentée par M. DESSAIGNE

Titulaire : Marc DESSAIGNE

Suppléant : Jean-François BARROT

Le Maire rappelle que le scrutin se déroule selon la méthode « du plus fort reste ». Ont obtenu : Liste A présentée par le Maire – 9 voix et liste B présentée par M. DESSAIGNE Marc – 2 voix.

Sont donc élus :

TITULAIRES : MALLET Philippe, PELISSIER Alain, DESSAIGNE Marc

SUPPLEANTS : JACOB Chantal, PASTRE Annie, BARROT Jean-François

VENTE PARCELLES PASTRE / JACOB et la COMMUNE

Approbation pour la vente fixée à 9€ le M2.

Le Conseil autorise M. le Maire à organiser les ventes et à procéder à toutes les démarches administratives et financières.

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil que suite à un mail de la Trésorerie, il est nécessaire de faire les décisions modificatives suivantes :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Recettes de Fonctionnement : Compte 002 (Excédent reporté) : + 24 437.64 €

Dépenses de Fonctionnement : Chapitre 042 – compte 6811 : - 880.34 €

Chapitre 11 – compte 60633 (fournitures voirie) : + 10 000.00 €

Chapitre 11 – compte 615 (entretien et réparation) : + 8 000.00 €

Chapitre 11 – compte 6063 (fourniture entretien station) : + 7 317.98 €

Recettes d'investissement : Chapitre 040- compte 28158 : + 153.00 €

Dépenses d'investissement : Chapitre 23 – compte 2313 (travaux) : - 153.00 €

BUDGET COMMUNE

Décision modificative suivante :

Investissement : chapitre 27 – compte 27638 : + 1 684.91

Chapitre 20 – compte 20415 : + 1 128.36 (Solde EP – illuminations)

Chapitre 20 – compte 20415 : + 10 000.00 (Eclairage Public école +église)

Chapitre 022 – compte 022 : - 12 862.64 (Dépenses Imprévues)

Fonctionnement : Compte 6618 : + 49.37

Monsieur le Maire est chargé de faire les décisions modificatives et de procéder aux règlements qui en découlent.

CONSEIL GENERAL – CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal de l'intention de créer un site internet de la commune. Pour cela il faudrait passer une convention avec le Conseil Général.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la Convention pour la création du site Internet pour la commune de procéder aux règlements de 127.00 € annuel de cotisation et de 20.00 € pour le domaine.

Paulo PEGAS et Emmanuelle s'occuperont de la mise en service du Site avec le Conseil Général.

CONVENTION DU SIEG – ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DE LA NOUVELLE ECOLE ET DE LA MISE EN PLACE DE L'HORLOGE POUR L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part de la convention proposée par le SIEG concernant l'Eclairage Public du Parking de la nouvelle école et de la mise en place de l'horloge pour l'éclairage de l'Eglise.

Le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour signer cette convention et pour procéder aux règlements qui en découlent.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE – Mme Emmanuelle BISSON

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2014 il avait été décidé d'augmenter le temps de travail de Mme Emmanuelle BISSON de 20 h à 28 h.

Pour mettre cela en place il fallait attendre que celle-ci donne sa démission dans son autre commune.

Cela étant fait, son temps de travail passera de 20 heures hebdomadaire à 28 heures hebdomadaire et ce à compter du 1^{er} AOUT 2014, date de la fin de son préavis.

Cela ayant été budgété. Monsieur le Maire est chargé de faire l'arrêté qui en découle.

AVANCEMENT DE GRADE de Monsieur OLIVIER POURCHON

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal de l'arrêté envoyé par le Centre de Gestion concernant l'avancement de grade de Monsieur Olivier POURCHON.

Celui-ci passe au grade d'Adjoint Technique territorial Principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire est chargé de la création du poste et de la nomination de Monsieur POURCHON à ce poste.

Son salaire sera revalorisé en cours d'année.

AMENAGEMENT DES CHEMINS

Il est décidé de demander plusieurs devis pour le concassage des pierres.

TRAVAUX DIVERS

FENETRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Après avoir vu différents devis, le Conseil Municipal décide d'accorder la réfections des fenêtres de la salle polyvalente à la SARL MAISONNEUVE à BRASSAC LES MINES pour un montant de 5 480.00 € HT.

REFECTION DE LA CHARPENTE DU CLOCHER DE L'EGLISE

Après avoir vu plusieurs devis, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MAFFRE à SAURIER, pour un montant de 8 174.64 € HT.

Monsieur le Maire sera chargé de faire toutes les démarches administratives et de procéder aux règlements de ces travaux.

CENTRE DE GESTION – GESTION ET CALCUL DES RETRAITE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Puy de Dôme propose un nouveau service de gestion des retraites.

Il est proposé de signer une convention et de procéder à un règlement de 50.00 € pour l'année.

Il est donc décidé d'adhérer à ce nouveau service. Monsieur le Maire est chargé de signer la Convention et de procéder au règlement de ce nouveau service.

PRIME AUX EMPLOYES MUNICIPAUX

Le taux de la Prime Préfecture a été décidé en 2013. Pour 2014 les conditions seront les mêmes, soit 1/3 de 1143.00 € pour un temps plein qui sera pro-ratisé aux nombres d'heures pour les temps non complet.

Un certificat administratif sera fait pour accompagner les paies de Juin 2014 avec le détail pour chaque employé.

QUESTIONS DIVERSES

- SIVOM : Courrier à faire pour informer que la Place des Tilleuls sera refaite en 2015 et qu'il faudra faire une étude de l'Etat des Réseaux.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à 22 h 00.**